

## Exploitation forestière illégale Les précisions du ministre d'Etat

MSM

Libreville/Gabon

"LE 24 mars 2019, les réseaux sociaux ont diffusé les résultats d'une enquête commise par l'ONG britannique Environmental investigation agency (EIA) sur le secteur de l'exploitation forestière au Congo et au Gabon, deux pays qui représentent environ 60% de la superficie totale allouée à l'exploitation forestière dans le Bassin du Congo. Les conclusions de cette enquête semblent indiquer que le groupe forestier Dejia et ses sociétés affiliées, Sino Congo Forêt (SICOFOR)

et Congo Dejia Wood Industry (CDWI) en République du Congo, la Société de sciage de Moanda (SSMO) et la Société des bois de Mounana (SBM) au Gabon, seraient impliquées dans la récolte, le transport, la transformation et l'exportation du bois en violation des réglementations forestières et fiscales de ces deux pays. Selon ce même rapport, les malversations commises par les sociétés citées plus haut seraient couvertes par des personnalités administratives et politiques des deux pays, en contrepartie de pots-de-vin. D'une manière générale,

pour des raisons qu'on ignore, il apparaît que ce rapport jette insidieusement l'opprobre sur les politiques de gestion des forêts et de transformation de bois, menées notamment dans notre pays. Le Gouvernement gabonais, pour sa part, s'interroge sur les véritables objectifs poursuivis par les auteurs de cette enquête à charge et au caractère inquisitoire, alors que la règle en la matière impose l'impartialité qui suppose le respect des principes tels que la présomption d'innocence, le contradictoire, etc. Fort de son leadership en matière de gestion

durable des ressources forestières dans le Bassin du Congo, le Gouvernement gabonais a toujours prôné la bonne gouvernance dans ce domaine dont le fondement est la loi n°16/01 portant Code forestier en République gabonaise. En application du Code forestier, de ses textes d'application et des orientations de Son Excellence Ali Bongo Ondimba, président de la République, chef de l'Etat, le Gabon est résolument engagé dans une politique de : généralisation de l'aménagement forestier ; généralisation de la certification forestière ; interdiction d'ex-

portation des grumes ; conservation de la biodiversité ; préservation des essences menacées d'extinction ; transformation poussée du bois localement ; respect de la traçabilité et des chaînes légales et durables d'approvisionnement mondiales du bois ; soutien multiforme des partenariats bilatéraux et multilatéraux et des ONG défenseurs de l'environnement. En d'autres termes, la vision des plus hautes autorités de l'Etat est de faire du Gabon un leader mondial du bois tropical certifié, porté par une industrie valorisant pleinement la ressource et exploité à partir d'une

forêt sous aménagement jouant son rôle de puits de carbone et sanctuaire de biodiversité au service de l'humanité. En conséquence, le Gouvernement gabonais rejette ces accusations et la tentative maladroite des auteurs de l'enquête menée, visant à discréditer le Gabon à partir d'actes isolés qu'aurait commis un opérateur privé. Dans tous les cas, le Gouvernement gabonais a ouvert sa propre enquête, afin de mieux recouper ces allégations et se réserve le droit de poursuivre les auteurs de tous ces actes répréhensibles, dès que la lumière sera faite".

## Un satellite pour tout voir et tout savoir

MSM

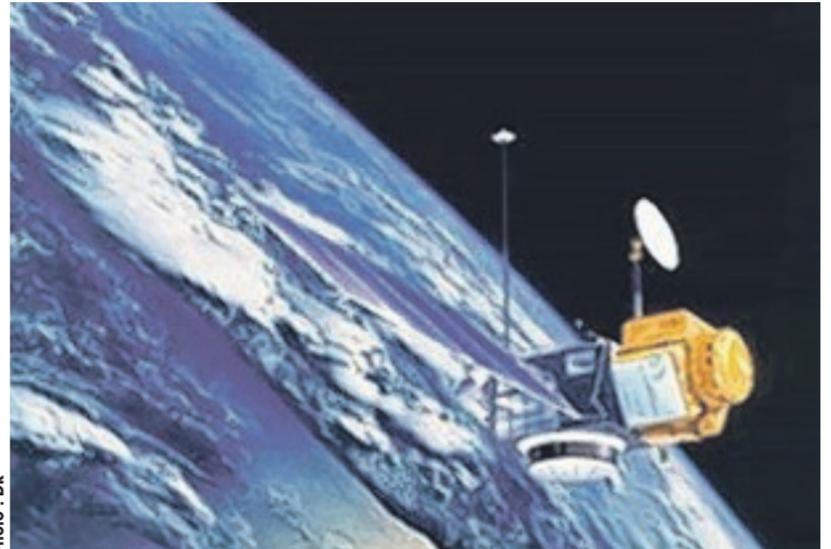
Libreville/Gabon

DANS un communiqué publié le 26 mars dernier, le ministre chargé des Forêts a annoncé la mise en place d'un système national de surveillance satellitaire des forêts. Guy-Bertrand Mapangou a expliqué que l'objectif de ce dispositif est de prévenir les activités susceptibles de porter atteinte à l'intégrité forestière, mais surtout de veiller à l'exploitation rationnelle de la forêt.

Cette surveillance améliorée permettra d'assurer le respect des dispositions de la loi numéro 016/01 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République gabonaise relatives à l'élaboration et au suivi des plans d'aménagement, et en particulier les articles 3,



Les installations de l'Agence gabonaise d'étude et d'observations spatiales (AGEOS) à Nkok.



Un satellite pour surveiller le couvert végétal.

17 et 20 qui précisent les fondements de la gestion durable des forêts au Gabon». Le système facilitera donc «l'exploitation rationnelle de la forêt, la faune sauvage et des ressources halieutiques», a souligné le ministre des Forêts,

précisant que cette initiative matérialise «l'engagement pris par le président de la République lors de la signature de l'Accord de Paris, le 22 avril 2016, et qui dispose que tous les États parties doivent prendre des mesures fortes pour protéger les forêts tropi-

cales humides». En outre, l'outil de surveillance satellitaire va permettre de cartographier les paysages, en particulier la forêt. Mais aussi, de surveiller la déforestation ou la (re) végétalisation des zones exploitées. La communication du ministère

des Forêts s'adresse particulièrement aux exploitants forestiers et opérateurs économiques évoluant dans le secteur bois. Ces derniers sont tenus de mettre à la disposition de l'Agence gabonaise d'études et d'observations

spatiales (Ageos), un certain nombre de documents avant le 15 avril 2019. Ces derniers ont également été invités à s'acquitter, au plus tard le 30 juin, de la redevance afférente à la superficie de leur titre, auprès de l'Agence comptable de l'Ageos.

## Transport ferroviaire

### Vers une extension de la voie ferrée

MSM

Libreville/Gabon

LE ministre des Transports et de la Logistique, Justin Ndoundangoye, a eu, le 26 mars dernier, à Libreville, une importante séance de travail avec l'Autorité de régulation des transports ferroviaires (Artef) et la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag). Cette rencontre avait pour objectif de s'accorder sur le caractère urgent des travaux de réhabilitation et d'extension du chemin de fer. « Il est grand temps d'optimiser le chemin de fer Transgabonais, construit à l'origine sur une seule voie, avec des possibilités de croi-



Le ministre des Transports et de la Logistique, Justin Ndoundangoye.

sements essentiellement dans les grandes gares », a rappelé Justin Ndoundangoye. Selon le membre du gouvernement, l'urgence est désormais de se lancer

dans la construction des voies de contournements dites « gares dynamiques », pour faciliter les croisements de trains et envisager la construction des voies de dédoublements à



Une machine servant à remplacer et à recalibrer des traverses.

certaines niveaux, notamment entre Ndjolé, Ntoum et Owendo, où sera érigée la première gare multimodale à Essassa, pour satisfaire le grand besoin généré par l'intense acti-

tivité sur la Zone économique spéciale à régime privilégié de Nkok. Cette séance de travail a permis au ministre de mettre à contribution le dernier financement mis à

disposition par l'Etat, à travers le mécanisme de refinancement par le crédit de TVA à hauteur de 21 milliards de FCFA, pour financer tous ces travaux, en profitant des plates-formes parallèles actuelles, disposées à abriter 54 km de rails en voies nouvelles. Les discussions ont également tourné autour de la construction en cours de la voie ferroviaire au nouveau port minéralier d'Owendo, évalué à 9 milliards FCFA, grâce au partenariat entre Setrag et Gsez. Mais aussi d'envisager la possibilité de la création d'un chemin de fer suburbain, pour assurer une navette entre Owendo et Ntoum.